



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 19 décembre 2022,**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants :  
François Lupien, conseiller poste #1,  
Pierre Côté, conseiller poste #2,  
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,  
Éric Allard, conseiller poste #4,

Absente :  
Maureen Landry, conseillère poste #5,  
Karina Poudrier, conseillère poste #6

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

### **1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**

2022.204.1

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

ORDRE DU JOUR  
**Séance ordinaire du conseil**  
Le lundi 19 décembre 2022  
19h30

1. Ouverture, présences et bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de novembre 2022
4. Dépôt de la correspondance
5. Adoption des comptes à payer et transferts
6. Période de questions
7. Demande des citoyens et autres ;
  - 7.1 Demande d'appui CPTAQ ;
    - a) Lot # 4 648 496, rang 10 Simpson, échange de terrain
    - b) Lot # 6 032 679, Chemin Quatre-Saisons – clarification dossier
  - 7.2 Demande d'autorisation pour feux d'artifice;
8. Administration
  - 8.1 IPC, salaires 2023;
  - 8.2 Dépôt États comparatifs
  - 8.3 Dépôt du registre des déclarations des dons et autres avantages des élus;
  - 8.4 Rénovation Hôtel de Ville 2023;
  - 8.5 Fonds spécial pour réserve élections futures



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

8.5.1 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

8.5.2 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

8.6 Mobilité durable volet 4, soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité.

9. Incendie et sécurité publique
- 9.1 Factures au 31 octobre 2022 et 30 novembre 2022 ;
  - 9.2 Abolition entente intermunicipale incendie Paroisse et Village;1992 (remboursement 14 144.75\$ et frais payés)
10. Voirie et Urbanismes
- 10.1 Point d'information voirie municipale;
  - 10.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier;
  - 10.3 Renouvellement Adhésion 2023 COMBEQ et formation
11. Loisirs
- 11.1 Bibliothèque
  - 11.2 Comité loisirs
12. Hygiène du milieu
- 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François;
    - a) dépôt du calendrier 2023;
13. Varia
14. Dépôt et rapport des comités
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2022 :**

2022.205 Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de novembre 2022 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**4. CORRESPONDANCE :**

Lecture de la liste de la correspondance

**5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS :**

2022.205.1 Considérant les comptes à payer en date du 19 décembre 2022, et effectués durant le mois :

**Comptes payés durant le mois et au 19 décembre 2022 :**

| # | Fournisseurs (description)                                 | MONTANT     |
|---|------------------------------------------------------------|-------------|
|   | Salaires (novembre 2022)                                   | 12 767.76\$ |
|   | Int (site internet)                                        | 63.18\$     |
|   | Hydro Québec (garage municipal)                            | 178.91\$    |
|   | Hydro Québec (hôtel de ville)                              | 538.76\$    |
|   | Cogeco Câble inc. (internet novembre)                      | 126.42\$    |
|   | Cogeco Câble inc. (internet décembre)                      | 126.42\$    |
|   | Visa Juillet 2022                                          |             |
|   | Valérie Aubin                                              | 5 203.77\$  |
|   | (5 inscriptions congrès FQM, abonnement microsoft acrobat) |             |



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

|                                                                                                            |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Gaby Tessier<br>(abonnement GPS, essence)                                                                  | 277.25\$    |
| Visa Août 2022                                                                                             |             |
| Valérie Aubin<br>(Abonnement microsoft adobe)                                                              | 29.87\$     |
| Gaby Tessier<br>(Abonnement GPS, batterie Système d'alarme, essence, poste)                                | 381.39\$    |
| Visa Septembre 2022                                                                                        |             |
| Valérie Aubin<br>(Abonnement microsoft, désinfectant, dépenses congrès)                                    | 5 963.38\$  |
| Gaby Tessier<br>(Abonnement gps, poste, sac a poubelle)                                                    | 373.66\$    |
| Visa Octobre 2022                                                                                          |             |
| Valérie Aubin<br>(abonnement microsoft adobe, poste, fondation JP Despins, registre foncier, frais annuel) | 413.83\$    |
| Gaby Tessier<br>(abonnement gps, essence, poste, papeterie)                                                | 460.17\$    |
| 9819 Chevalier de Colomb (quillothon)                                                                      | 60.00\$     |
| 9820 annulé                                                                                                |             |
| 9821 Mun. Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil (marché de noel)                                               | 2 500.00\$  |
| Total :                                                                                                    | 29 465.27\$ |

### **Comptes à payer au 19 décembre 2022 :**

| #       | Fournisseurs (description).....                           | montant      |
|---------|-----------------------------------------------------------|--------------|
| 9822    | CN (entretien passage à niveau)                           | 623.00\$     |
| 9823    | Mégaburo (papeterie)                                      | 146.37\$     |
| 9824    | Hydro Québec (luminaires)                                 | 65.42\$      |
| 9825    | Therien Couture (avocats)                                 | 2 280.87\$   |
| 9826    | Ministre du Revenu (remises de l'employeur)               | 3 335.22\$   |
| 9827    | MRC Drummond (coordonateur cours d'eau)                   | 375.38\$     |
| 9828    | Mun. Village ND Bon-Conseil (internet, biblio QP caserne) | 19 009.71\$  |
| 9829    | Receveur général du Canada (remises employeur)            | 1 175.54\$   |
| 9830    | R.G.M.R. Bas St-François (QP nov. déc. 2022, 2 vignettes) | 19 726.88\$  |
| 9831    | Groupe Maskatel (internet garage et telephone decembre)   | 227.93\$     |
| 9832    | Xerox (photocopie au 28 novembre 2022)                    | 388.56\$     |
| 9833    | Infotech (banque de 14 heures)                            | 1 287.72\$   |
| 9834    | David Beauchemin (deneigement Ch.Pont Mitchell)           | 318.48\$     |
| 9835    | Excavation JN Francoeur (entretien chemin decembre 2022)  | 24 314.38\$  |
| 9836    | Restaurant L'Odika (boites repas, budget 2023)            | 265.02\$     |
| 9837    | Gaby Tessier (cellulaires 2022)                           | 303.89\$     |
| 9838    | WSP (rencontre chantier 13 <sup>e</sup> rang Wendover)    | 574.88\$     |
| 9839    | Hamel Propane Drummond (location réservoir garage)        | 126.48\$     |
| 9840    | Excavation TPL (émondage rang de la rivière)              | 2 644.43\$   |
| 9841    | Clo Design (plan préliminaire et rencontre)               | 4 909.43\$   |
| 9842    | Axo Solution (vers. 2 enseignes numérique)                | 24 834.60\$  |
| 9843    | Mégaburo (carton pour calendrier 2023)                    | 26.15\$      |
| 9844    | Valérie Aubin (immatriculation pick up SAAQ)              | 458.93\$     |
| 9845    | Ferme Buholz (dénéigement 2020 a 2023 et gazon 2021-2022) | 1 664.84\$   |
| Total : |                                                           | 109 084.11\$ |

En conséquence, il est proposé par Eric Allard  
, appuyé par Pierre Côté  
et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 138 549.38\$

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**



---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

La parole est donnée aux gens présents dans la salle.

---

**7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES**

**7.1 DEMANDE D'APPUI CPTAQ ;**

**A) LOT # 4 648 496 RANG10 SIMPSON -ÉCHANGE TERRAIN ;**

2022.206

Considérant une demande d'échange de terrains impliquant les lots 4 648 496 et d'une partie du 4 648 581 présentée par Monsieur Steve Chassé ;

Considérant que le propriétaire devra prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant que le propriétaire veut régulariser la situation actuelle à l'effet d'annexer le garage utilisé par la ferme Les Cultures Chassé inc. qui se trouve présentement sur le lot de la résidence (4 648 496) ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Monsieur Steve Chassé, soit le projet d'échange de terrains impliquant les lots 4 648 496 et d'une partie du 4 648 581 conformément à la réglementation municipale en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**B) ILOT # 6 032 679, CHEMIN QUATRE-SAISONS – CLARIFICATION DOSSIER ;**

2022.207

Considérant que Distribution GBL Highland inc. désire présenter une demande de clarification de situation qui concerne un immeuble sur le lot 6 032 679;

Considérant que le propriétaire veut régulariser la situation actuelle en ce qui a trait à l'aliénation et au lotissement de l'immeuble ;

Considérant que le propriétaire veut également régulariser la situation actuelle en ce qui a trait à l'utilisation de l'immeuble à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins industrielles et commerciales ;

Considérant que le demandeur devra prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Francois Lupien, appuyé par Pierre Côté et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Distribution GBL Highland inc., soit le projet de clarification de situation qui concerne l'aliénation et le lotissement de l'immeuble, ainsi que l'utilisation de l'immeuble à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins industrielles et commerciales sur le lot 6 032 679, et ce, conformément à la réglementation municipale en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **7.2 DEMANDE D'AUTORISATION FEUX D'ARTIFICE ;**

2022.208

Considérant que Monsieur Denis Vincent a déposé une demande de permis de feux d'artifice à l'inspecteur municipal ;

Considérant que la demande de permis de feux d'artifice est pour une fête familiale privée, prévue le 31 décembre 2022 ;

Considérant que la demande vise un feu d'artifice impliquant des pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs ;

Considérant que l'article 23, du Règlement No 456-2019 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre public, stipule que «*Le conseil municipal peut, par voie de résolution, délivrer un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice.*» ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolu que les membres du conseil délivrent (ou ne délivrent pas) un permis de feux d'artifice à Monsieur Denis Vincent pour une fête familiale prévue le 31 décembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **8. ADMINISTRATION**

#### **8.1 IPC – SALAIRES 2023 ;**

2022.209

Considérant que le salaire des membres du conseil est augmenté au 1<sup>er</sup> janvier de l'IPC;

Considérant que l'IPC d'août 2022 a été de 7%

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Francois Lupien et résolu que les membres conseil désire appliquer et adopter un l'IPC de 4% pour le calcul des salaires des élus pour 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

#### **8.2 DEPOT DES ÉTATS COMPARATIFS:**

Les états comparatifs en date du 30 novembre 2022 sont déposés séance tenante.

---

#### **8.3 DEPOT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS;**

La directrice générale dépose en séance tenante un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1),



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé. En date d'aujourd'hui aucune déclaration a été fait au registre.

Il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'art. 6, al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès de la directrice générale greffière-trésorière lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage : - Qui n'est pas de nature purement privée ou - Qui peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité et - Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. Il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdit lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

2022.210

### **8.4 RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE:**

Considérant le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie ;

Considérant que dans le cadre du programme PRABAM, le ministère des Affaires municipal nous a accordé un montant de 96 393\$;

Considérant que le conseil désire rénover l'hôtel de ville avec la subvention et a prévu les sommes nécessaires au budget 2023;

Considérant la politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité permet de conclure des contrats de gré à gré;

Considérant que des démarches ont été fait auprès de plusieurs contracteurs;

Considérant la proposition et engagement à effectuer les travaux en respectant les délais, déposé par Construction Baillargeon pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville selon les plans déposés Clo Design le projet de rénovation de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry , appuyé par Éric Allard et résolu de mandater construction Baillargeon pour effectuer les travaux demandés, supervisé par Clo Design.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

### **8.5 FONDS SPÉCIAL POUR RÉSERVE D'ÉLECTIONS FUTURES:**

#### **8.5.1 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION:**

2022.211

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L.49 »);

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Considérant que le conseil verra, conformément à la Loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

Sur proposition de Marie-Lyne Landry, appuyée par Pierre Côté et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse :

- de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 de la LERM.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **8.5.2 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RESERVE POUR LES DEPENSES LIEES A LA TENUE D'UNE ELECTION**

2022.212

Considérant que par sa résolution numéro 2022.211 la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Considérant qu'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux dernières élections ;

Considérant que conformément à la Loi et après avoir consulté les derniers états financiers, le coût des élections des années antérieures ;

Sur proposition de Eric Allard, appuyée par Francois Lupien et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000 \$ pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 ;
- que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.
- 

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **8.6 MOBILITÉ DURABLE VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ;**

#### **VOLET 4 : SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

2022.213

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**Considérant que** les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham désirent présenter un projet de mobilité durable dans le cadre de l'aide financière;

Sur proposition de Pierre Côté, appuyée par Marie-Lyne Landry et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de *Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse* :

- de s'engager à participer au projet de mobilité durable et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. ;
- Le conseil nomme la MRC de Drummond organisme responsable du projet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**



---

## **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 FACTURES INCENDIE**

#### **FACTURE INCENDIE AU 31 OCTOBRE 2022:**

2022.214

Considérant la facture incendie au 31 octobre 2022 au montant de 8 551.52\$;

- Dépense de la Paroisse à 100%  
(Salaires pompiers) .....3 406.66\$
- Dépenses 50/50 paroisse / village  
(Hydro-Québec).....132.39\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU  
(internet, diverses dépenses, administration réparation, bunker) .....5 012.47\$
- Total facture : .....8 551.52\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 551.52\$ pour la facture au 31 octobre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

#### **FACTURE INCENDIE AU 30 NOVEMBRE 2022**

2022.215

Considérant la facture incendie au 30 novembre 2022 au montant de 3 584.53\$;

- Dépense de la Paroisse à 100%  
(Salaires pompiers) .....904.64\$
- Dépenses 50/50 paroisse / village  
(Hydro-Québec).....175.99\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU  
(internet, diverses dépenses, réparation, botte, gants, caméra thermique  
administration) .....2 503.90\$
- Total facture : .....3 584.53\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 584.53\$ pour la facture au 30 novembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **9.2 ABOLITION ENTENTEINTERMUNICIPALE INCENDIE PAROISSE ET VILLAGE 1992**

2022.216

Considérant l'entente intermunicipale relative au service incendie intervenue entre les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village en 1992;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'abolition de ladite entente. Que le résiduel 14 144.75\$ soit versé à la Paroisse ainsi que les frais d'entretien payé pour 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **10. VOIRIE ET URBANISME**

#### **10.1 POINT D'INFORMATION VOIRIE MUNICIPALE:**

Différentes informations sont données sur les projets en cours.

#### **10.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER:**

2022.217

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 133 279\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Considérant les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et unanimement résolu et adopté que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

#### **10.3 RENOUVELLEMENT ADHÉSION COMBEQ ET FORMATION :**

2022.218

Il est proposé par François Lupien, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Gaby Tessier, inspecteur à la COMBEQ pour l'année 2023 ;

Il est également résolu d'autoriser l'inscription de celui-ci aux deux formations suivantes au coût de 320.26\$ plus taxes.

- Initiation au règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydrique.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

### **11. LOISIRS :**

#### **11.1 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :**

Aucun comité bibliothèque n'a eu lieu.

#### **11.2 COMITÉ LOISIRS :**

Résumé comité loisirs

### **12. HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :**



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**13. VARIA :**

Aucun point ajouté au varia.

**14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :**

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est accordée aux gens dans la salle.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2022.219

Il est proposé par Marie-Lyne Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h47.

Stéphane Dionne  
Maire

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière